

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu la délibération n°2024-009 en date du 30 janvier 2024 portant création d'un Comité Social Territorial dans les collectivités territoriales employant au moins 50 agents,
Vu la délibération n°2024-022 en date du 05 mars 2024 portant composition du Comité Sociale Territorial de la collectivité et fixant le nombre de sièges à 3 représentants du personnel titulaires et 3 représentants de l'employeur titulaires,

Considérant qu'il est de la responsabilité du Président de désigner les représentants des élus devant siéger au CST au titre du collègue Employeur,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Les représentants ci-après sont désignés pour siéger au Comité Sociale Territorial de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes en qualité de représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
FOURNIER-BIDOZ Gérard - Président	BRIAND Sébastien - Vice-Président
COLLOMB-PATTON Claude - Vice-Président	CHAUSSON Stéphane - Conseiller délégué
LATHUILLE Didier - Vice-Président	ROISINE Philippe - Vice-Président

Article 2 :

Le Président de la CCVT est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et affiché dans les locaux de la collectivité.

Article 3 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par la voie habituelle du courrier, mais également par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Fait à Thônes, le 09 juillet 2024

Le Président,
Gérard FOURNIER-BIDOZ

